

CONVENTION DE PARTENARIAT

C2026.058

ENTRE

La Ville de Nogent-sur-Seine,
Domiciliée 27, grande rue Saint Laurent, 10400 Nogent-sur-Seine
Représentée par son maire, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, dûment
habilitée par la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2026.
Ci-après désignée « le musée Camille Claudel »,

ET

Raison sociale ou identité : Université Reims Champagne-Ardenne
Domicilié(e) 2, avenue Robert Schuman 51100 Reims
Représenté(e) par Christophe Clément en sa qualité de président, agissant au
nom et pour le compte du Campus des Comtes de Champagne, place du Préau,
BP 2033, 10011 Troyes Cedex
Ci-après dénommé(e) « le partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de la convention

Le musée Camille Claudel et l'université de Reims Champagne Ardenne Campus des Comtes de Champagne de Troyes initient un partenariat dont l'objectif est de développer les liens entre le musée Camille Claudel et les étudiants du master « Culture, patrimoine et médiation – parcours musées, bibliothèque, archives ».

La présente convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat.

Article 2: Public ciblé

Le partenariat concerne les étudiants en master 1 et en master 2 « Culture, patrimoine et médiation – parcours musées, bibliothèque, archives ».

Article 3: Objectifs

- Permettre aux étudiants de découvrir le musée Camille Claudel et de se familiariser avec ses collections.

- Valoriser les collections du musée Camille Claudel et proposer une autre manière de transmettre celles-ci à ses visiteurs.
- Approfondir les connaissances des étudiants en histoire de l'art et notamment en histoire de la sculpture ainsi qu'en médiation culturelle.
- Faire bénéficier les étudiants d'un accompagnement professionnalisant et favoriser une insertion future dans le monde des musées.

Article 4 : Obligations

Le musée Camille Claudel s'engage à :

- Se rendre dans les locaux de l'université afin de présenter le musée lors de la journée de rentrée aux mois de septembre 2026, 2027 et 2028.
- Organiser une visite gratuite des collections permanentes incluant, le cas échéant, l'exposition temporaire, à l'intention des étudiants de master 1 (valeur : 25 euros).
- Accueillir les étudiants de master 1 pour une séance de travaux dirigés d'histoire de l'art devant les œuvres.
- Accueillir les étudiants de master 2 dans le cadre de la journée professionnelle des semaines de l'accessibilité 2026, 2027 et 2028.
- Rembourser le transport en TER FLUO des étudiants au Partenaire, pour 3 allers-retours Troyes/Nogent-sur-Seine à hauteur de 1800 euros TTC/an (selon le tarif en vigueur en 2026).
- Accueillir des étudiants dans le cadre d'un projet professionnel qui s'adresse au public du musée, en lien avec ses collections. Leur apporter conseils et assistance technique et participer au financement des actions à hauteur de 500€ (montant maximum annuel pour l'ensemble des étudiants) (achat ou location de matériel, fournitures, prestations d'impression...).
- Accueillir des étudiants en stage, si le musée en propose au cours de l'année concernée et si leur profil est en adéquation avec les besoins, dans le cadre d'une convention spécifique (8 semaines minimum).
- Solliciter des étudiants pour participer bénévolement aux éditions 2027, 2028 et 2029 de la Nuit européenne des musées et des Journées européennes du patrimoine, sous la forme de commentaires d'œuvres.
- Présenter le fonds documentaire du musée et faciliter dans la mesure du possible l'accès des étudiants à la documentation pour la préparation des travaux dirigés et des médiations.

La valorisation du partenariat s'élève à 2 325 euros par an.

Le partenaire s'engage à :

- Veiller au bon déroulement des séances au musée avec les étudiants.
- Réserver et avancer le paiement des billets de train des étudiants des trois trajets allers-retours Troyes/Nogent-sur-Seine.
- Inciter les étudiants à participer aux éditions 2027, 2028 et 2029 de la Nuit européenne des musées ainsi qu'aux Journées européennes du patrimoine, sous la forme de commentaires d'œuvres.
- Par le biais du Campus des Comtes de Champagne, faire la promotion de la Nuit européenne des musées et des Journées européennes du patrimoine programmées au musée Camille Claudel auprès des étudiants (affichage, présentation orale, etc.).
- Inclure le musée Camille Claudel dans les propositions de sujets de projets professionnels.
- Promouvoir le musée Camille Claudel comme lieu de stage de fin d'année.

Article 5 : Dates des interventions

La nature et les dates des séances au musée sont fixées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de leurs disponibilités et au moins deux mois à l'avance.

Article 6 : Responsabilité-Assurance

L'université de Reims Champagne Ardenne prend en charge dans le cadre de son assurance les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir lors de leur venue au sein du musée Camille Claudel et de leurs interventions dans le cadre de leur projet professionnel.

Article 7 : Durée et suivi de l'opération

La présente convention prend effet à la date de signature des deux parties et se termine le 30 septembre 2029.

En fin d'opération, un bilan est établi entre les parties. A l'issue de ce bilan, la présente convention peut être renouvelée une fois pour une durée de trois ans, avec l'accord exprès des deux partenaires.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie

quinze jours à l'avance par envoi d'une lettre recommandée, avec accusé de réception, sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Article 9 : Modification

Toute modification à la présente convention sera effectuée par un avenant.

Article 10 : Litiges

En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable a été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Convention établie en deux exemplaires à Nogent-sur-Seine, le date

Signatures datées et précédées de la mention « *Lu et approuvé* »

Pour le partenaire,
Christophe Clément
Président de l'Université

Pour le bénéficiaire,
Madame Estelle Bomberger-Rivot
Maire de Nogent-sur-Seine